

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D067/2020

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le 24 novembre, à 18 heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni au sein de la salle Capitulaire – Place de la République - 27300 Bernay, sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE.

Date de convocation : 17 novembre 2020

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 21

Pouvoirs : 0

Votants : 21

Étaient présents : M. GRAVELLE Nicolas, M. ANTHIERENS André, M. BONNEVILLE Roger, M. BOULAYE Guillaume, Mme CANU Françoise, M. COURTOUX Thomas, Mme DELACROIX-MALVASIO Delphine Mme FERIERE Jocelyne, Mme GARNIER Laëtitia, Mme GOULLEY Martine, Mme GUERRAND Sylvie, Mme HALBOUT Nicolle, Mme HEURTAUX Jocelyne, M. LAHRECH Ahmed, Mme MAGNAN Nora, Mme NADAUD Nadia, Mme PANNIER Brigitte, Mme PERRET Florence, M. POUCKET Ghislain, Mme TELLIER Gaëlle, Mme VAGNER Marie-Lyne

Étaient absents :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Monsieur Roger BONNEVILLE

Objet : Résidence autonomie Serge Desson – Désignation d'un nouveau membre titulaire représentant le conseil d'administration au sein du conseil de la vie sociale

Il est rappelé que par délibération D049/2020 du 8 septembre 2020, le conseil d'administration a procédé à la désignation de deux administrateurs pour le représenter au sein du Conseil de la Vie Sociale de la résidence autonomie Serge Desson, à savoir :

- ✓ M. Michel FEDERICI, membre titulaire
- ✓ Mme Florence PERRET, membre suppléant

Cependant, considérant la délibération D53/2020 actant la nouvelle composition du C.I.A.S. suite à la vacance du siège de Monsieur Michel FEDERICI, il convient de procéder à une nouvelle désignation d'un membre du conseil d'administration qui siègera au Conseil de la Vie Sociale en tant que titulaire.

Après appel à candidature, Madame Jocelyne HEURTAUX se porte candidate au siège de membre titulaire auprès du Conseil de la Vie Sociale.

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- ↳ Déclare que Madame Jocelyne HEURTAUX est désignée membre titulaire au sein du Conseil de la Vie Sociale.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président du C.I.A.S.,

Nicolas GRAVELLE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20201124-20D067-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2020

